

# Procédures pour demander à passer les examens à l'EEAH

## Pour les élèves de l'académie de Toulouse

Documents à fournir pour pouvoir finaliser l'inscription de votre enfant à l'Ecole des Enfants et Adolescents Hospitalisés (EEAH) pour les épreuves du baccalauréat (BAC), du Diplôme National du Brevet (DNB) et du certificat de formation générale (CFG).

**Il est important d'anticiper la demande pour que le dossier puisse parvenir au rectorat au plus tard durant la première quinzaine du mois de mai.**

Il faut:

1. Un certificat médical émanant du médecin spécialiste précisant que la situation de santé de votre enfant nécessite qu'il ou elle puisse passer les épreuves à l'EEAH sur le site de l'Hôpital des enfants.
2. Adresser à Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse une lettre manuscrite précisant la date de naissance de votre enfant, son établissement scolaire d'origine, sa section et demandant qu'il puisse passer les épreuves à l'EEAH dans les locaux de l'hôpital des Enfants de Toulouse, pour la session de juin 20xx.  
C'est un des parents qui doit écrire la lettre si l'enfant est mineur.

Vous adressez la lettre accompagnée du Certificat Médical à cette adresse:

**Rectorat de Toulouse  
Direction des Examens et Concours  
DEC3 CS 87703 • 31077 Toulouse cedex 4**

Puis en copie pour information, vous adressez les deux documents :

- Au principal ou proviseur de l'établissement d'origine de votre enfant.
- A Mme TESTA Frédérique directrice de l'EEAH

**Hôpital des Enfants  
330 avenue de grande Bretagne  
TSA 70034, 31059 Toulouse Cedex 9  
☎ 05.34.55.86.36**

Votre enfant recevra sa convocation sur le centre de l'EEAH. Il gardera cependant la possibilité de composer sur le lieu de son choix, à l'EEAH ou bien dans son établissement (auquel cas nous vous demandons de nous en informer 3 semaines avant le début des épreuves. Le Rectorat générera une nouvelle convocation).